



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt huit novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: 20/11/14

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents : Agnès CONSTANT, Maire ;

Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;
Michèle DONOT, Sylvette PIERRON, Francis ALANDETE, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Marie Philippe PRIEUR, Thierry LUCAT, Sébastien SOULIER, Hubert COLINET, Lucie TENA, Elsa ROHRER, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Stéphanie GOUZIN, Jean Pierre DAVIGNON

- Procurations : Stéphanie GOUZIN à Agnès CONSTANT
Jean Pierre DAVIGNON à Lucie TENA

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18h30

Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2014-69 – 07-35 / Décision Modificative n°3 :

Madame le Maire propose de modifier le budget primitif M14 de la manière suivante :

INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
				Op 43	Bâtiments communaux	-1 000,00 €	solde opération
				Op 77	aire de jeux	-25 000,00 €	décalage de l'opération
				Op 48	acquisition matériel	-4 000,00 €	solde opération
				Op 63	PLU	-2 496,00 €	solde opération
Op 76	subventions	-65 000,00 €	travaux prévus en janvier 2015	Op 76	réfection verrières église	-100 000,00 €	travaux prévus en janvier 2015
				Op 66	extension Jean Moulin	-1 960,00 €	solde opération
				Op 69	extension école Jules Ferry	9 672,00 €	travaux complémentaires
				Op 80	intempéries	59 784,00 €	travaux d'urgence
TOTAL		-65 000,00 €		TOTAL		-65 000,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'unanimité :

° De valider les inscriptions présentées.

Délibération n°2014-70 – 07-36 /MAPA Espace Jean Moulin : lot 2 :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales du MAPA Extension de l'Espace Jean Moulin ;

Vu la demande déposée par le liquidateur judiciaire de l'entreprise SARL Cabribat sollicitant le versement des montants restant dus, soit 3 144,80€ TTC au titre de l'opération Extension de l'espace Jean Moulin.

Considérant que l'entreprise Sarl Cabribat n'a jamais achevé ses prestations et qu'elle n'est plus en mesure de le faire en raison de sa liquidation judiciaire.

Madame le Maire propose de mettre en œuvre une procédure de résiliation du marché liant la société à la commune conformément à la loi n°8598 du 25 janvier 1985.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

° D'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre une procédure de résiliation.

Délibération n°2014-71 – 04-13 /Tableau des effectifs :

Considérant qu'un agent de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade en raison de son ancienneté à compter du 1er juillet 2014.

Vu l'avis favorable de la commission Actions Sociales du 25 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable de la CAP du 03 octobre 2014 ;

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe.
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe.

FILIERE/GRADE	Postes créés	Postes pourvus Titulaires	Postes pourvus Non-Titulaires	Postes vacants	Evolution depuis DCM du 26/09/14
Filière Administrative	6	5	1	0	0
Attaché principal - Attaché	1	1	0	0	0
Adjoint administratif de 1 ^è classe	3	3	0	0	0
Adjoint administratif de 2 ^è classe	2	1	1	0	0
Filière Technique	18	10	7	1	0
Technicien	1	1	0	0	0
Adjoint technique ppal de 1 ^è cl	1	1	0	0	0
Adjoint technique de 1 ^è classe	3	3	0	0	0
Adjoint technique de 2 ^è classe	13	5	7	1	0
Filière Culturelle	1	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 1 ^è cl	1	1	0	0	0
Filière Médico Sociale	4	2	1	1	0
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^è classe	1	1	0	0	1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^è classe	0	0	0	0	-1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^è classe	3	1	1	1	0
Filière Police	1	1	0	0	0
Garde champêtre principal	1	1	0	0	0
Filière Animation	6	5	1	0	0
Animateur chef - Animateur principal 2 ^è classe - Animateur	1	1	0	0	0
Adjoint d'animation ppal 2 ^è cl	1	1	0	0	0
Adjoint d'animation de 2 ^è classe	4	3	1	0	0
TOTAL	36	24	10	2	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (8 contre, 7 pour et 4 abstentions) :

° De refuser la modification du tableau des effectifs.

Délibération n°2014-72 – 04-14 /Indemnité : prime fin d'année :

Madame le Maire propose de reconduire le régime indemnitaire de l'année précédente et d'intégrer les modifications du tableau des effectifs pour l'année 2014.

Le tableau suivant présente les primes pouvant être attribuées aux agents selon leur grade ainsi que le montant maximal pouvant être attribué à un agent.

FILIERE/GRADE	Nbr	Primes	Montant annuel de référence	Coeff max
Filière administrative				
Attaché	1	PFR	1 750,00 € 1 600,00 €	6 6
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	IAT	464,30 €	8
		IEMP	1 153,00 €	3 (*)
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 153,00 €	3 (*)
Filière technique				
Technicien	1	ISS	361,90 €	10
		PTETE	4 200,00 € (montant	1

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		maximum)	
		IAT	476,10 €	8
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3	IEMP	1 204,00 €	3 (*)
		IAT	464,30 €	8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8	IEMP	1 143,00 €	3 (*)
		IAT	449,28 €	8
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	IAT	464,30 €	8
Filière médico-sociale				
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	1	IAT	476,10 €	8
		IEMP	1 478,00 €	3 (*)
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1	IAT	469,67 €	8
		IEMP	1 478,00 €	3 (*)
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	1	IAT	464,30 €	8
		IEMP	1 153,00 €	3 (*)
Filière animation				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	IFTS	857,83 €	8
		IEMP	1 492,00 €	3 (*)
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	IAT	469,67 €	8
		IEMP	1 478,00 €	3 (*)
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	3	IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 153,00 €	3 (*)
Filière police				
Garde champêtre principal	1	IAT	464,30 €	8

(*) prime collective : le montant maximal (Montant annuel de référence*Coeff max) est à distribuer parmi les agents d'un même grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (18 pour, 1 abstention) :

- ° De valider le régime indemnitaire pour l'année 2014.

Délibération n°2014-73 – 07-37 /Subvention : sorties pédagogiques de l'école Jules Ferry :

Vu la délibération n°2013-51 /07-22 du 18 octobre 2013 ;

Vu la demande de l'école Jules Ferry relative aux financements des projets suivants :

- ° Voyage en classe de neige pour les élèves de CM2 (28 élèves concernés).
- ° Voyage en classe verte pour les élèves de CP et CE1 (43 enfants concernés).

Madame le Maire propose de cofinancer les projets présentés et d'attribuer 20€ par enfant et par jour à l'occasion des classes découvertes :

- soit une dépense prévisionnelle de 2800,00€ pour la classe de neige
- soit une dépense prévisionnelle 2580,00€ pour la classe verte

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° De valider le projet de classes découvertes ;
- ° D'autoriser le versement d'une subvention de 20€ par enfant et par jour de classe découverte.

Questions diverses :

Les intempéries de ces derniers jours ont été importantes, Madame le Maire dresse un premier bilan des événements et revient sur les principaux événements de ce 28 novembre : le ramassage scolaire a été avancé, les élèves ont été confinés au centre de loisirs pour des raisons de sécurité, deux arbres sont tombés en raison des vents violents, l'un sur l'école Jules Ferry sans causer de dégât, l'autre bloquant la circulation Rue du Cimetière ; l'Hérault a dépassé sa cote d'alerte, les sapeurs pompiers sont intervenus la veille en raison de l'inondation du Mas d'Affre et ont bûché des toitures endommagées. Les travaux de réfection de la Rue du Mas d'Affre ont été une nouvelle fois retardée par les conditions climatiques et des impératifs techniques notamment décidés par la CESML. L'absence de revêtement crée un risque accru de ruissellement massif des eaux de pluie en centre ville et de dommages importants pour les riverains.

Madame le Maire rappelle que le lien de causalité entre les inondations récurrentes dans ce secteur de la commune et la création du Lotissement Les Jardins de Jean ainsi que la réfection du réseau pluvial, largement évoqué par les habitants, doit être écarté. En effet, ces deux opérations datent d'il y a plus de deux ans, or avant le mois de septembre, le réseau pluvial n'avait jamais été saturé lors de phénomènes pluvieux. Les récentes problématiques impactant le Mas d'Affre sont donc liées au caractère exceptionnel des phénomènes météorologiques en cette fin d'année, à l'état des sols et à l'absence de revêtement depuis le 28 septembre 2014. Néanmoins, Mme le Maire précise qu'il est absolument nécessaire de réduire au maximum ces risques d'inondations pour garantir la sécurité et la tranquillité des riverains. Ainsi, le réseau pluvial a été entièrement nettoyé et curé. En outre, et conformément à l'avis des responsables techniques et aux conclusions des récentes études hydrauliques réalisées dans le cadre de la révision générale du PLU, des nouveaux bassins de rétention des eaux pluviales seront réalisés en amont du Mas d'Affre pour un coût estimatif de 1 200 000€. Les procédures administratives seront mises en œuvre dès la fin de l'année : autorisation administrative, plan de financement, demande de subventions...

Madame le Maire informe l'audience qu'une vaste campagne de contrôle des branchements par enfumage sera réalisée dans les meilleurs délais. En effet, ces dernières intempéries ont mis en exergue les failles du réseau collectif d'assainissement. Ainsi, trop d'usagers ont irrégulièrement raccordé leur évacuation domestique des eaux pluviales au réseau des eaux usées ou leur réseau d'évacuation des eaux usées au pluvial. La commune dispose d'un réseau séparatif, ces raccordements irréguliers impactent lourdement le bon fonctionnement de la station d'épuration mais surtout inondent le réseau collectif créant des remontées des eaux dans les domiciles.

Enfin, Mme le Maire précise que la réparation du bassin du Camp de la Cousse ainsi que le curage des fossés sont actuellement bloqués en raison de l'humidité des sols.

Madame PIERRON tient à rappeler que le risque inondation par ruissellement des eaux de pluie est inhérent à la commune. Si ce risque peut être atténué par des ouvrages, il ne peut en aucun cas être supprimé. Par conséquent, il est absolument nécessaire de poursuivre les efforts engagés par la commune dans le domaine de la prévention et de l'information. En effet, le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM notamment, sont autant d'outils indispensables pour informer et organiser les moyens d'actions lors de la survenance du risque identifié.

Madame le Maire fait en dernier lieu, un point financier du coût de la mise en place des activités périscolaires sur la commune : Pour les neuf semaines déjà réalisées depuis septembre, le coût de fonctionnement des TAP (pour une moyenne de 120 enfants par séance) s'élève à 5 984.95€.

Madame le Maire donne la parole au public présent :

Un membre de l'audience souhaite avoir des précisions sur la réalisation des travaux Rue des Jardins. A la vue des dernières intempéries, Madame le Maire précise que les travaux de voiries prévus sur cette rue ne devraient pas être entrepris avant janvier 2015.

Concernant la campagne de fumigène, il est précisé que les installations qui ne seront pas conformes à la réglementation en vigueur devront faire l'objet d'une mise en conformité.

Un autre membre de l'audience interroge le conseil municipal sur la mise à disposition de la cuisine du Camp de la Cousse à une association. En effet celle-ci ayant sollicité la commune pour le prêt gracieux de la cuisine pour ses activités associatives, demande la réponse à sa demande. Madame GALVEZ, Présidente de la Commission Animation Culture, informe que la commission réunie le 28 novembre 2014, a examiné sa demande de prêt et l'a rejeté ce jour en raison des règles de location prévues par délibération. La commission a souhaité appliquer strictement le principe d'égalité de traitement des usagers. Mme le Maire précise également que le règlement de la salle est à la disposition de tout demandeur à l'accueil de la mairie et sur simple demande.

La même personne souhaite connaître les moyens de communications à disposition des administrés pour contacter individuellement les différents membres du Conseil Municipal.

Madame PIERRON rappelle qu'il est nécessaire d'opérer une distinction entre d'une part, la parole individuelle de chaque membre du Conseil qui relève de l'avis personnel et qui ne lie certainement pas la collectivité, et d'autre part, la parole de la municipalité qui non seulement engage collectivement le Conseil Municipal mais surtout est opposable aux tiers. Aussi, il n'y a pas d'intérêt à chercher à contacter tel ou tel élu pour tel ou tel problème puisque la réponse sera nécessairement collective pour être légitime.

Mme Le Maire rajoute que les élus sont facilement accessibles dans le village et qu'ils tiennent des permanences ouvertes à tous. En outre, si un habitant souhaite transmettre une demande particulière à un élu ou à plusieurs, il a la possibilité d'envoyer un courrier ou un courriel à la Mairie, le Service Administratif assurant la transmission aux élus concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, le public n'ayant aucune question, Madame le Maire lève la séance à 19h34.